



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 4

Séance du lundi 12 juin 2023

Il est 20h00 lorsque **M. N. Rod**, Président, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier. Il salue les Conseillers, Mme la Syndique A. Rouge, Messieurs les Municipaux. Mme N. Simic, huissière, M. le Sergent Ch. Hertzeisen, répondant de police de proximité ainsi que le public. M. M. Ceppi, Municipal est excusé.

Les membres suivants sont excusés : Mmes M. Engheben, Ch. Pferfferlé, V. Reynes, E. Valentina. MM. D. Bourgeois, A. Decurtins, R. Duchesne, N. Ferrari, Fl. Rouge, Q. Schär et M. Volet.

M. F. Amstutz et Mme A. Ferré sont absents.

M. le Président rappelle à nouveau que **les excuses pour absence** sont à adresser à la secrétaire du CC ou au Président et non au Greffe.

Les scrutatrices sont Mmes L. Khouri Dagher et M. Marquis.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.
2. **Adoption de l'ordre du jour**

Préavis no 05/2023 – Demande de crédit pour la mise en conformité du Collège Jaman (suite du préavis no 05/2021)

Préavis no 06/2023 – Demande de crédit pour l'aménagement de la Place du Temple, le déplacement des arrêts de bus et la rénovation de l'édicule des WC publics

Préavis no 07/2023 – Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Préavis no 08/2023 – Comptes 2022 du Fonds Culturel Riviera

Préavis no 09/2023 – Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2022

Point 12, **Rapport de la Commission de gestion**

Point 13, **Rapport no 03/2023** – Réponse au postulat « Incitation en faveur des propriétaires immobiliers privés à entreprendre des rénovations de bâtiments en commençant par l'établissement d'un CECB »

Point 13, **Election du Bureau du Conseil Communal**

Point 14, **Nomination du secrétaire du Conseil communal**

Point 15, **Nomination du secrétaire suppléant du Conseil communal**

Point 16, Motion déposée par **M. P. Groux (C)** « Pour la mise en place d'une mesure sociale contrebalançant la baisse d'impôts mise en place lors de l'introduction du règlement de la gestion des déchets »

Point 17, Interpellation déposée par **M. F. Coppex (C)** « Interpellation Agenda 21 »

Point 18, Vœux, questions, divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

Mme J. Ribeiro (VG) p.12, Communications orales et questions : « .l'entrée d'un Conseiller communal sur sa propriété.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 ainsi modifié est accepté à l'unanimité moins une abstention.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

-**M. le Président** propose que les rapporteurs ne lisent que les conclusions des différents rapports de Commission, postulats, interpellations si ceux-ci ont été reçus au moins 5 jours à l'avance. Ceci pour diminuer la longueur des interventions.

-Un courrier d'une maman de Chardonne a été adressé aux Conseils communaux du Cercle. Il mentionne une pétition au sujet de la problématique de la fermeture des structures d'accueil lors des vacances scolaires. Cette pétition a été adressée au CoDir de l'ASICC avec copie aux Municipalités. Le courrier sera attaché au PV. Les membres de l'ASICC sont invités à lire ladite lettre dans les divers.

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de **M. Ch. Borloz** (A) qui déménage hors de la commune.

5. Communications de la Municipalité transmises par courriel aux Conseillers

Administration générale, Aménagement du territoire & Police des constructions – Arianne Rouge

Conseil communal – Jetons de présence : nous vous informons d'ores et déjà que la distribution des jetons de présence 2022-2023 du Conseil communal se déroulera les jeudi et vendredi 14 et 15 septembre 2023, de 17h00 à 19h00, à la cave de Martial Neyroud à la route de Fenil 3a.

Antennes adaptées aux technologies 3G-4G-5G au sentier de la Condémine 20 : la Municipalité ayant refusé la délivrance du permis de construire en lien avec l'installation d'antennes adaptées aux technologies 3G-4G-5G en toiture de l'immeuble sis au sentier de la Condémine 20, Swisscom SA a fait recours auprès de la CDAP du Tribunal cantonal.

Agglomération Rivelac : vous pouvez vous tenir au courant de l'avancement des projets d'Agglomération Rivelac en vous abonnant aux newsletters par le biais du lien Internet suivant : <https://agglorivelac.ch/newsletter>.

Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme & Cultes – Bernard Schär

FSG Corsier-Corseaux : la Municipalité félicite la FSG Corsier-Corseaux pour les excellents résultats obtenus par ses gymnastes lors des championnats romands des 3-4 juin 2023 à Neuchâtel :

- 1^{er} au sol pour le groupe Actifs-Mixtes ;
- 3^{ème} aux barres parallèles pour le groupe Actifs ;
- 2^{ème} à la combinaison d'engins pour le groupe 8-12 ans ;
- 2^{ème} aux barres asymétriques pour le groupe Jeunesses Mixtes.

Vie culturelle communale :

- Durant le mois de juillet, le cirque Snick s'installera dans le parc Chaplin (côté Pavillon) et proposera des stages de cirque aux enfants durant la semaine, mais également des animations ouvertes à tous, les week-ends des 07-08-09 juillet, 15-16 juillet et 22-23 juillet. Le planning sera prochainement disponible sur les sites internet de la commune et de Trait-d'Union.
- Nouveauté : création d'une saison culturelle à Corsier-sur-Vevey.
Profitant de l'environnement exceptionnel offert par le Parc Chaplin, la Municipalité a décidé d'organiser 4 spectacles cet été auxquels vous êtes cordialement invités.
Hormis celui du 7 juillet, ils auront lieu uniquement en cas de beau temps.
 - **le vendredi 23 juin de 20h00 à 21h30 au Pavillon Chaplin : Nowebe Noé**, DJ en plein air, artiste polyvalent Montreusien de 27 ans / Style : Electro doux, Pop, Soleil ;
 - **le vendredi 7 juillet de 19h30 à 21h30 sous le chapiteau du cirque Snick**
Un Goût du Rocher / Aurélie Emery, accompagnée d'un contrebassiste chante des poèmes de S. Corinna Bille.

Deux autres spectacles auront lieu en septembre (vendredi) :

- **Dr Zé**, DJ, performance collective, danse pieds nus, expression corporelle
- **Ecole de théâtre les Trois-Quarts / troupe d'improvisation théâtrale**

Une communication détaillée sera faite pour chaque spectacle.

Bâtiments, Vignes, Développement durable & Transports – Pierre-André Debétaz

Interpellation concernant les économies de CO² : en réponse à l'interpellation déposée par Les Vert·e·s lors de la séance du 27 mars 2023 concernant les économies de CO², la Municipalité répond ci-dessous aux différentes questions soulevées :

- 24 demandes de subventions lors d'achat de vélo électrique ont été faites en 2022 soit un montant de CHF 6'639.30 ;
- L'utilisation des services de livraisons gratuites à domicile par le service dring-dring a été très modeste en 2022. La commune a finalement versé une participation forfaitaire afin de soutenir l'association ;
- 50 subventions en lien avec les abonnements de transports publics ont été demandées en 2022, soit un montant de CHF 9'293.90 ;
- Il n'est pas possible d'estimer les économies de CO² réalisées en 2022 avec ces 3 mesures ;
- Concernant les mesures complémentaires permettant de faire des économies de CO², nous vous invitons à consulter le Plan Climat Communal.

Voirie, Environnement, Gestion des déchets, Routes & Chemins – Michel Ceppi

Déneigement : en réponse à l'interrogation de M. Roch Genoud lors de la séance du 27 mars 2023, concernant la suppression du déneigement des chemins privés, il est précisé que 81 conventions seront dénoncées prochainement, ce qui représente environ 110 heures de travail pour notre service de voirie pour l'hiver 2022-2023. La Municipalité a pris cette décision en raison du temps consacré à cet entretien privé au détriment parfois de certains tronçons communaux et trottoirs qui nécessiteraient plusieurs passages lors de fortes

précipitations. Par ailleurs, la commune encouragera les propriétaires concernés à solliciter des paysagistes ou autres professionnels qui sont équipés pour ce type de travaux, favorisant ainsi l'économie locale et/ou régionale.

Routes et chemins : en réponse à l'interrogation de M. Roch Genoud lors de la séance du 27 mars 2023, nous confirmons que l'appel d'offres concernant la réfection des chemins agricoles (étape 2) a été remporté par l'entreprise COLAS SA. La Direction des travaux est assurée par le bureau Gemetris. Les travaux avancent conformément à la planification établie.

Passerelle sur la Veveyse en Moille-Saulaz : en accord avec la commune de Blonay-St-Légier, une étude a été demandée à un bureau d'ingénieurs pour la faisabilité et variantes de création d'une nouvelle passerelle sur la Veveyse au lieu-dit « en Moille-Saulaz ».

Gestion des déchets : l'entreprise PET-Recycling a remis à la commune le certificat environnemental pour l'année 2022 lors de laquelle elle a collecté un total de 9'932 kg de bouteilles à boissons en PET sur le territoire, soit environ 360'532 bouteilles, ce qui a permis les économies d'environ 29'796 kg de gaz à effet de serre et 9'435 litres de pétrole.

Education, Jeunesse, Forêts & Terrains agricoles – Hervé Liniger

ASICC - Préscolaire : l'inauguration officielle de la crèche provisoire de Corsier-sur-Vevey a eu lieu le samedi 13 mai 2023 de 10h00 à 14h00. A cette occasion de nombreuses personnes ont répondu présent et ont pu visiter les magnifiques locaux dans lesquels Mme Isoz, Directrice de la SAP, et toute son équipe travaillent depuis le début de l'année.

Réseau LAC - Nouveaux réseaux pour l'accueil de l'enfance au 1^{er} janvier 2025 : suite à la dissolution du « Réseau REVE » le 30 juin 2021 causée par le départ de la Ville de Vevey, les communes de La Tour-de-Peilz, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny ont mis en place le Réseau LAC - réseau transitoire reconnu par la FAJE - afin de garantir la continuité des prestations pour les bénéficiaires.

La convention qui lie les communes au Réseau LAC arrivera à échéance au 31 décembre 2024.

Nous vous informons par ces lignes que les communes partenaires du Réseau LAC, à défaut d'avoir trouvé l'unanimité au sein des communes partenaires, ont décidé que le réseau actuel ne sera pas reconduit.

Ainsi au 1^{er} janvier 2025, le Réseau LAC sera remplacé par deux réseaux d'accueil de l'enfance :

- Un réseau pour les communes du Cercle de Corsier (Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny)
- Un réseau pour la commune de La Tour-de-Peilz

Les exploitants actuels, soit la Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz, l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier et l'Accueil familial de jour maintiennent leurs activités sous la même forme jusqu'au 31 décembre 2024.

Toutes les informations quant à la suite et les formes que prendront les réseaux au 1^{er} janvier 2025 vous seront communiquées en temps voulu.

Le Réseau LAC met tout en œuvre pour que la transition se fasse dans les meilleures conditions et que ces nouvelles organisations permettent de développer au mieux l'accueil des enfants dans chaque commune.

EGZEKO : le 4 avril 2023, le Service d'animation jeunesse EGZEKO a inauguré trois nouveaux lieux, à savoir : Le Burolabo au chemin de Meruz 10 qui regroupe les bureaux administratifs de l'Animation jeunesse ; La Kaf, à la rue du Collège, dédiée aux élèves de 9-11^{ème} pour la pause de midi ; L'Egzekool, espace soirées situé au sous-sol du Collège Jaman (dans l'ancienne salle de projection).

Domaine de La Chaux : M. Girardin (Le Grainier Sàrl) a décidé de renoncer à l'exploitation des parcelles de terrain de La Chaux aux Monts-de-Corsier (nos 416 et 478), et par conséquent, à la location de la grange. Lors de sa séance du 17 avril, la Municipalité a pris acte de cette résiliation et a libéré l'intéressé avec effet immédiat. La commune recherche actuellement un repreneur.

Forêts : le Groupement Forestier de la Veveyse a décidé, lors de son assemblée générale du mardi 23 mai dernier, de créer un Fonds de soutien aux projets forestiers régionaux d'intérêt public. Celui-ci sera alimenté par une part des bénéfices réalisés par le groupement (sous réserve d'un résultat positif bien entendu). Cette année, un montant de CHF 50'000.- a pu être porté au compte, l'exercice financier 2022 ayant été clôturé positivement.

Un.e aide garde-forestier devra être engagé.e prochainement afin de soutenir notre garde forestier en titre Monsieur Maxime Roth qui doit, entre autres, œuvrer à contacter tous les propriétaires privés de forêts sur le territoire du Groupement, ceci afin de les sensibiliser au fait que toutes ces forêts sont largement sous exploitées et représentent un réel intérêt pour le Groupement. A ce jour, les possibilités de produire localement le bois de chauffe « plaquettes » pour les centrales à distance existantes sont déjà dépassées ce qui implique qu'il ne sera plus possible de créer une nouvelle centrale dans la région sans l'apport de bois d'autres Groupements, d'autres Cantons voire de l'étranger.

Santé, Social, Sports & Logistique – Cédric Desmet

Nonagénaire : une nonagénaire a été fêtée. Il s'agit de Madame Alice Ropraz, qui fêtait ses 90 ans le 12 mai 2023. Nous lui adressons nos sincères félicitations !

Sortie des aîné.e.s : la sortie du mercredi 3 mai s'est parfaitement déroulée. Environ 150 aîné.e.s ont participé à la visite de Ballenberg par une belle journée ensoleillée. La Municipalité remercie la coordinatrice et les accompagnantes bénévoles.

Pro Senectute Vaud « Actions communautaires » : des rencontres partenaires s'organisent afin de mettre en place les premières activités identifiées lors du forum de février dernier. Les pistes envisagées à ce jour sont le yoga, la marche, des permanences d'entraide ou des activités en lien avec l'environnement, des activités jeux de cartes et de société ou encore club de lecture.

Parcours santé et plus : le parcours Urban Training au centre du village est en cours de finalisation et sera mis en place avant la fin de l'été. Une fois la carte de ce parcours réalisée, la carte Vaud Rando signalant le parcours santé parcourant le village, Fenil et les Monts-de-Corsier pourra à son tour être finalisée.

Duel intercommunal Coop / Suisse Bouge : vous avez été nombreux à participer au duel intercommunal Coop / Suisse Bouge dans le courant du mois de mai. La commune de Corsier-sur-Vevey se classe au 48^{ème} rang (sur 450 communes inscrites catégorie B entre 2001 et 5000 habitants – 16^{ème} commune romande / 4^{ème} commune du Canton de Vaud) avec un total de 60'716 minutes d'activité physique.

Eaux, Travaux & Sécurité – Christian Kaelin

Eclairage public : différentes actions ont été entreprises dont la suppression de l'éclairage au mercure. La deuxième phase d'amélioration sera proposée prochainement, une fois que les informations du distributeur auront été mises à jour par le BTI sur la plate-forme de travail (Cartoriviera).

Association Sécurité Riviera :

- Les travaux d'amélioration des locaux du poste de Police de Vevey sont en cours à la rue du Simplon. Un meilleur accueil de la population sera ainsi proposé.
- Le paiement avec TWINT est maintenant disponible avec l'application PayByPhone afin de régler le parcage sur la Riviera.
- L'ASR recrute des policières et policiers ainsi que d'autres profils. Informations sur le site www.securite-riviera.ch.

Communications orales :

M. B. Schär invite les Conseillers à prendre en photo et à partager sur les réseaux sociaux le flyer affiché sur la porte d'entrée. Il concerne le spectacle du 23 juin 2023. (Parc Chaplin).

M. P.-A. Debétaz demande à la Commission Agenda 21 de se rencontrer à l'issue de la séance du CC pour fixer une date de rencontre.

M. P. Groux (C), concernant le réseau LAC, demande pour quelles raisons la Tour-de-Peilz quitte la structure.

M. H. Liniger répond que le réseau Lac est une structure provisoire qui prendra fin au 31 décembre 2024. Après discussion avec tous les partenaires, il s'avère qu'il n'y a pas de frontières communes entre Corsier et la Tour-de-Peilz. Cette situation complique le déplacement des enfants.

Au sein du Cercle de Corsier, il manque deux structures de 44 places. La collaboration avec la Tour-de-Peilz continuera avec le réseau des mamans de jour.

M. F. Morier-Genoud (VG) demande si une nouvelle collaboration avec Vevey pourrait être envisagée.

M. H. Liniger précise que Vevey et Blonay/St-Légier ont été approchés. Aucune de ces communes ne souhaite agrandir leur réseau d'accueil de jour. Au niveau cantonal, il est constaté un redimensionnement des structures d'accueil des enfants.

M. Visinand ainsi que l'ASICC sont là pour la mise en place de ce nouveau réseau du Cercle de Corsier qui verra le jour le 1^{er} janvier 2025.

Mme M. Meier (C) par rapport au déneigement des chemins des Monts-de-Corsier précise qu'il y a 377 ménages aux Monts-de-Corsier et 60 à Fenil. En supprimant 81 contrats, ce sont 18,5% des ménages prétérités en zones concernées.

Une réorganisation du Service de la voirie devrait être considérée avant de supprimer le déneigement. Des passages inutiles de déneigements sont constatés, jusqu'à trois fois par jour lorsqu'il est tombé peu de neige.

En 2022, le déblaiement par des tiers se monte à CHF 17'300.00. Le revenu des contrats s'élève à CHF 12'510.00. Avant de supprimer ce service, il serait souhaitable d'augmenter le budget de la facturation à des tiers, afin de le pérenniser.

Quant à encourager les propriétaires pour favoriser une économie locale avec des contrats avec des paysagistes, cette proposition est renvoyée à la Municipalité. Elle sera plus à

même de conclure de tels contrats. Il sera difficile aux propriétaires de se regrouper dans ce but. **Mme M. Meier** encourage vivement la Municipalité à peser les réels inconvénients pour les bénéficiaires, contre le peu d'amélioration et d'investissements nécessaires pour conserver ce service indispensable, ceci avant l'envoi du courrier annonçant sa suppression.

Mme la Syndique répond que ce n'est pas seulement pour une question de temps, mais de dangerosité, de problématique d'accessibilité car certains chemins sont trop étroits pour le véhicule de la voirie.

6. **Préavis no 05/2023 – Demande de crédit pour la mise en conformité du Collège Jaman (suite du préavis municipal no 05/2021)**

M. P. Groux (C) lit les conclusions du rapport de la CoFin et **Mme I. Mougneau** (C) celles de la Commission ad hoc. Toutes deux, à l'unanimité, acceptent le préavis no 05/2023.

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** soumet au vote les décisions suivantes :

-d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux visant à la mise en conformité incendie au Collège Jaman pour un montant total de CHF 80'000.00 (TVA incluse) ;

-de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 80'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives ;

-de prélever dans la « Réserve Bâtiments scolaires » figurant au bilan la somme de CHF 80'000.00 afin d'amortir ces dépenses et investissements ;

Le préavis municipal no 05/2023 est accepté à l'unanimité (moins une abstention)

7. **Préavis no 06/2023 – Demande de crédit pour l'aménagement de la Place du Temple, le déplacement des arrêts de bus et la rénovation de l'édicule des WC publics**

M. le Président, en préambule, rappelle que la CoFin n'est pas une Commission ad hoc bis, elle doit se concentrer sur l'aspect financier du préavis et pas sur des préférences ou des aspects qualitatifs. Le CC ne peut pas abroger les conclusions des préavis, mais inviter le CC à les refuser.

Il rappelle le domaine de compétence du CC. Le CC peut se prononcer sur les aspects budgétaires, mais ne peut allouer le budget d'un projet à notre convenance. Le poste de dépenses peut être diminué, mais c'est l'Exécutif qui décide comment investir le budget alloué dans des projets de construction.

M. P. Groux (C) répond que la CoFin tient aussi à argumenter les dépenses liées au préavis. Il estime que la CoFin ne doit pas seulement donner son accord pour les dépenses.

M. P. Groux lit les conclusions amendées du préavis :

1. Refuser les travaux pour le déplacement des arrêts VMCV pour un montant de CHF 66'000.00 ;

2. Refuser de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 66'000.00 afin d'amortir cet investissement ;

3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en valeur de la Place du Temple de CHF 10'000.00 ; (conteneurs CHF 4'800.00 + arceaux CHF 4'300.00 + imprévus) ;

4. de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 5'200.00 afin d'amortir partiellement cet investissement, le solde de CHF 4'800.00

étant amorti via la rubrique 450 « Ordures ménagères et déchets » sur une durée de 10 ans au maximum ;

5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection des WC publics, pour un montant total de CHF 151'000.00 ; (canalisations CHF 46'000.00 + rénovation CHF 81'000.00 + imprévus CHF 12'000.00 + renchérissement CHF 12'000.00)

6. de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 151'000.00 afin d'amortir partiellement cet investissement ;

7. de financer ces investissements par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 161'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Mme J. Ribeiro (VG), en préambule précise que la Commission ad hoc n'avait pas l'intention de dire comment devait être utilisé l'argent des amendements, c'était plutôt un vœu.

La Commission ad hoc qui dépose les amendements suivants :

-Supprimer le poste prévu pour la toiture solaire photovoltaïque en le transformant en toiture standard et en diminuant la charge prévue de CHF 72'000.00. Ceci laissant CHF 10'000.00 pour une toiture standard.

-Supprimer les conclusions no 3 et no 4 et donc de diminuer la charge totale du préavis de CHF 76'500.00.

La Commission ad hoc, à la majorité des membres présents, invite les Conseillers à accepter le préavis amendé, soit :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le déplacement des arrêts VMCV pour un montant total de CHF 66'000.00 ;

2. de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 66'000.00 afin d'amortir cet investissement ;

3. de refuser à la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en valeur et la sécurisation de la Place du Temple, pour un montant de CHF 76'500.00 ;

4. de refuser de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 71'700.00 afin d'amortir partiellement cet investissement, le solde de CHF 4'800.00 étant amorti via la rubrique 450 « Ordures ménagères et déchets » sur une durée de 10 ans au maximum ;

5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection des WC publics pour un montant total de CHF 177'000.00

6. de porter en déduction de l'investissement toutes les subventions qui seront versées rétroactivement, de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 177'000.00 afin d'amortir cet investissement ;

7. de financer ces investissements par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 243'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

M. F. Morier-Genoud (VG) vu la complexité du préavis et des nombreux amendements, se demande s'il ne serait pas judicieux de morceler le préavis en différents sujets et de le représenter ultérieurement.

M. le Président informe que la Municipalité ne souhaite pas retirer le préavis.

Mme M. Meier (C) soutient la proposition de **M. F. Morier-Genoud**. Elle voterait contre le préavis, vu sa complexité.

M. le Président rappelle qu'il y a 7 conclusions dans le préavis, 2 ont été rejetées par la CoFin. Pour la Commission ad hoc, il y en a également 2 rejetées. S'il y avait eu plus de préavis, la procédure aurait été facilitée.

M. D. Chenevard (A) partage l'avis sur le « saucissonnage » mais rappelle que c'est un vœu du CC envers la Municipalité d'avoir une vision globale lors de la présentation des préavis.

M. O. Schorer (VG) précise que les Verts sont favorables à l'installation de dix nouvelles places pour les vélos, par contre, ils sont opposés au déplacement des arrêts de bus et aux achats de bacs, préférant la végétation plantée au sol.

M. T. Ribeiro (VG) rejoint les propos de **M. F. Morier-Genoud** et de **Mme M. Meier**. Il y a de telles divergences au niveau du préavis et des dépenses qu'il n'est pas possible de se prononcer. Il va refuser tous les amendements ainsi que le préavis. Il invite le CC à faire de même. Il faudrait que la Municipalité retravaille le préavis.

M. R. Genoud (A), par rapport aux propos de **M. le Président**, relève que les compétences de la CoFin ne sont pas uniquement sollicitées pour déterminer si la Commune dispose du financement ou doit avoir recours à l'emprunt. La CoFin réfléchit quant au bien fondé des dépenses envisagées, les dépenses sont-elles exagérées par rapport aux avantages rapportés ? Les considérations financières ont été prises en compte dans les conclusions une à sept du préavis.

M. le Président prend note.

M. F. Rittmeyer (VG), par rapport aux déplacements des arrêts de bus, relève que, sans nouvelle étude sur la mobilité à Corsier, il ne peut pas se prononcer. Il invite le CC à refuser le préavis. Il demande à la Municipalité de revenir avec un nouveau préavis comprenant une étude sur la mobilité.

M. V. Volet (A) informe que la discussion est souvent axée sur la sécurité de la Place du Temple. A ce jour, il n'y a eu aucun accident car la Place est libre d'entrave et jouit d'une bonne visibilité. Avec la pose de bacs, les enfants vont certainement courir autour et ce sera dangereux. Les automobilistes ne les verront pas surgir.

M. F. Coppex (C) salue l'initiative de la Municipalité pour tenter un projet pilote en matière solaire. Il souhaite que, pour les futurs préavis, la rentabilité ne soit pas le seul critère au sein des débats. Il faut favoriser la pose d'installations photovoltaïques dans le village.

M. P.-A. Debétaz donne des précisions concernant les arrêts de bus. Le Canton a refusé des arrêts de bus surélevés à la Place du Temple. En décembre 2023, les nouvelles normes devront être appliquées pour les Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

La Municipalité a souhaité montrer l'exemple en posant des tuiles solaires. L'édicule est placé à côté du Temple classé en note 1. Il aurait été regrettable d'installer des panneaux photovoltaïques sur ce toit, bien visible depuis la rue du Château et de la rue de l'Esplanade. La Municipalité est consciente que le rendement est inférieur aux panneaux traditionnels.

M. F. Rittmeyer (VG) ne comprend pas les arguments du Canton qui s'oppose à surélever les trottoirs à la Place du Temple. Il faudrait les contrer.

Les Verts sont pour la rénovation des WC, la création de places pour les vélos. Les calculs de la CoFin concernant le prix de l'électricité ne peuvent pas être pris en considération puisque le prix de rachat de l'électricité n'est pas connu d'année en année.

M. V. Volet (A) rétorque que le prix de revente est de 18cts le KWh, et seulement 9cts en 2022. Renseignements pris au Groupe E, Romande Energie, la rétribution par Romande Energie va être diminuée l'année prochaine. Il relève que les onduleurs doivent être changés tous les 10 ans.

C'est une aberration écologique de doter cet édicule d'une installation solaire. Il faut prendre en compte l'énergie grise et les matériaux rares utilisés pour la fabrication des tuiles solaires.

Il faudrait poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de la ferme de la Chaux ou sur les collèges pour obtenir une meilleure rentabilité.

Mme F. Cork Levet (VG) résume les diverses opinions. Les trois sujets sont différents. Elle rejoint **Mme Meier** qui a suggéré à la Municipalité de retirer le préavis et l'invite à présenter trois petits préavis. Il sera ainsi plus facile de se déterminer.

Mme A. Volet (A) est favorable au déplacement des arrêts de bus. Il est difficile de sortir du bus avec des poussettes depuis la dépose de blocs de pierre sur la Place du Temple. Elle regrette la suppression des trois places de parc qui rapportent à la Commune. Il faut maintenir des places de parc pour les commerces.

M. C. Desmet explique le choix de la Municipalité d'avoir groupé les trois sujets dans un préavis. Il s'agit d'une mise en conformité des arrêts de bus pour le 31 décembre 2023, de la sécurisation de la Place et des WC. Le canton, pour la protection du Temple a refusé la surélévation du trottoir. Il n'y a pas d'autre emplacement possible pour les arrêts de bus que ceux proposés dans le préavis. La commune pourrait être amendée si elle ne respecte pas les normes. Il est indispensable d'installer un WC pour les PMR au cœur du village.

M. F. Morier-Genoud (VG) aimerait savoir si la largeur du trottoir à la rue du Château est aux normes. Un plan de mobilité serait souhaité.
Il s'inquiète de la procédure à suivre pour le traitement des conclusions du préavis.

M. le Président répond que les conclusions seront votées l'une après l'autre ainsi que les amendements.

M. C. Desmet précise que le trottoir côté Parc Chaplin mesure 2 mètres et 1,5 mètre pour celui d'en face. Les normes légales sont respectées. Les trois places supprimées sont situées en zone bleue, donc pas d'impact sur les finances de la commune. En accord avec la DGMR (Direction Générale Mobilité et Routes) l'extension de la zone 30Km/h sera effective sur la route de l'Esplanade et la rue des Terreaux.
L'installation de bacs est proposée pour éviter le parcage sauvage des voitures aux abords du Temple. La présence de nombreuses conduites souterraines rend impossible la plantation d'arbres à cet endroit.

M. N. Luyet (A), au nom de l'Alliance, propose deux amendements.

-Conclusion, point 3, d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en valeur et la sécurisation de la Place du Temple, pour un montant de CHF 36'500.00 ;

-Conclusion, point 4, de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 31'700.00 afin d'amortir partiellement cet investissement, le solde de CHF 4'800.00 étant amorti via la rubrique 450 « Ordures ménagères et déchets » sur une durée de 10 ans au maximum ;

-Conclusion, point 7, de financer ces investissements par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de la somme recalculée en fonction des amendements approuvés et d'assumer les charges financières y relatives.

M. N. Luyet estime que les bacs sont nombreux et le coût est trop élevé. Il faudrait en installer la moitié. Des bacs supplémentaires pourraient être ajoutés ultérieurement, si nécessaire.

M. N. Luyet donne lecture du 2^{ème} amendement.

-Conclusion, point 5, d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection des WC publics pour un montant total de CHF 152'400.00

-Conclusion, point 6, de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 152'400.00 afin d'amortir cet investissement ;
-Conclusion, point 7, de financer ces investissements par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de la somme recalculée en fonction des amendements approuvés et d'assumer les charges financières y relatives.

M. N. Luyet relève que l'installation de tuiles solaires est une aberration financière induisant un coût de CHF 80'000.00.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** lit les amendements de la CoFin :

Conclusion amendée 1 : *de refuser d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le déplacement des arrêts des VMCV pour un montant de CHF 66'000.00 ;*

L'amendement est accepté par 25 avis favorables (15 avis contraires et 5 abstentions)

La Commission ad hoc accepte la conclusion 1. Pour éviter des complications, **M. le Président** suggère une suspension de séance afin que la CoFin et la Commission ad hoc se déterminent sur le retrait ou non de leurs amendements.

La suspension de séance est levée et les débats reprennent. **M. le Président** informe que la Commission ad hoc a retiré ses deux amendements. La CoFin maintient ses amendements.

Suite à la conclusion 1 qui est de refuser le montant de CHF 66'000.00 pour les travaux de déplacement des arrêts de bus. Par définition, la conclusion 2 amendée, *de refuser de prélever dans la « Réserve pour investissement futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 66'000.00 afin d'amortir cet investissement* est acceptée également.

M. le Président soumet au vote la conclusion 3 amendée : *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en valeur de la Place du Temple de CHF 10'000.00 ; (conteneurs CHF 4'800.00 + arceaux CHF 4'300.00 + imprévus) ;*

L'amendement est accepté par 23 avis favorables (19 avis contraires et 2 abstentions)

M. le Président relève que, logiquement, la conclusion 4 *de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 5'200.00 afin d'amortir partiellement cet investissement, le solde de CHF 4'800.00 étant amorti via la rubrique 450 « Ordures ménagères et déchets » sur une durée de 10 ans au maximum ;* est acceptée.

M. N. Luyet (A) annonce que l'Alliance retire son amendement 3.

M. le Président soumet au vote la conclusion 5 amendée : *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection des WC publics, pour un montant total de CHF 151'000.00 ; (canalisations CHF 46'000.00 + rénovation CHF 81'000.00 + imprévus CHF 12'000.00 + renchérissement CHF 12'000.00).*

L'amendement est refusé par 21 avis contraires (17 avis favorables et 8 abstentions)

M. le Président relève que la conclusion 6 amendée *de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 151'000.00 afin d'amortir partiellement cet investissement ;* est refusée.

M. N. Luyet informe que l'Alliance retire son amendement conclusion 5.

M. le Président soumet au vote le préavis aux conclusions amendées :

Conclusion amendée 1 : de refuser d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le déplacement des arrêts des VMCV pour un montant de CHF 66'000.00 ;

Conclusion 2 amendée, de refuser de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 66'000.00 afin d'amortir cet investissement est acceptée également.

Conclusion 3 amendée : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en valeur de la Place du Temple de CHF 10'000.00 ; (conteneurs CHF 4'800.00 + arceaux CHF 4'300.00 + imprévus) ;

Conclusion 4 amendée : de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 5'200.00 afin d'amortir partiellement cet investissement, le solde de CHF 4'800.00 étant amorti via la rubrique 450 « Ordures ménagères et déchets » sur une durée de 10 ans au maximum ; est acceptée.

Conclusion 5, d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection des WC publics, pour un montant de CHF 249'000.00 ;

Conclusion 6, de porter en déduction de l'investissement toutes les subventions qui seront versées rétroactivement, de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 167'000.00 afin d'amortir partiellement cet investissement, le solde de CHF 82'000.00 étant couvert par prélèvement dans le « Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable » ;

Conclusion 7 : de financer ces investissements par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 259'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Le préavis municipal no 06/2023 amendé est refusé à une large majorité
(2 avis favorables et 2 abstentions)

8. **Préavis no 07/2023 - Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

M. le Président demande à **Mme C. Stucki** (C), déléguée, si elle a un complément d'information à transmettre. **Mme C. Stucki** répond par la négative.

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-d'adopter les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2022.

Le préavis municipal no 07/2023 est accepté à l'unanimité

9. **Préavis no 08/2023 – Comptes 2022 du Fonds Culturel Riviera**

M. le Président demande à **Mme M. Bussy** (C), déléguée, si elle souhaite ajouter un commentaire. **Mme M. Bussy** répond par la négative.

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-d'adopter les comptes 2022 du Fonds Culturel Riviera.

Le préavis municipal no 08/2023 est accepté à l'unanimité

10. **Préavis no 09/2023 – Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2022**

M. le Président propose d'étudier page par page la brochure « Comptes 2022 ». Lors de leur intervention, les Conseillers indiqueront la page et le numéro du compte.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président invite les Conseillers à prendre le rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2022 et ses annexes.

Mme C. Stucki (C) demande des informations concernant la voie verte entre Vevey et Blonay.

Mme la Syndique précise que les discussions ont lieu au sein de la CORAT. Elle ne peut pas donner de renseignement car c'est un projet qui concerne la Municipalité de Blonay-St-Légier.

M. le Président propose l'étude du rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2022.

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2022 tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée ;

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2022 tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

Le préavis municipal no 09/2023 est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie **M. B. Demierre**, l'ensemble des collaborateurs du Greffe, de la Bourse et la Municipalité pour la qualité de leur travail.

11. Rapport de la Commission de gestion

M. J. Keller (C), rapporteur, informe que la CoGest a retenu deux thèmes afin de les travailler en profondeur. La déchetterie de Praz-Libon et la gestion du préscolaire. La gestion du parascolaire a été transmise à l'ASICC dès le 1^{er} janvier 2022. Dès lors, la CoGest ne peut se pencher sur ce sujet. La CoGest du CC propose à la CoGest de l'ASICC de reprendre ce sujet.

M. J. Keller relève la gestion équilibrée de la commune faite par la Municipalité. Il remercie le personnel communal pour leur engagement et leur disponibilité.

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** remercie les membres de la CoGest pour leurs investigations et leur travail. Ceci est le garant de la bonne gestion de la commune.

12. Rapport no 03/2023 - Réponse au postulat « Incitation en faveur des propriétaires immobiliers privés à entreprendre des rénovations de bâtiments en commençant par l'établissement d'un CECB »

Mme F. Cork-Levet (VG) lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui accepte de prendre acte du rapport no 03/2023.

Mme M. Meier (C) remercie la Municipalité et la Commission ad hoc mais n'arrive pas aux mêmes conclusions. A la décharge de la Commission, le sujet est technique et n'avait pas connaissance du Plan climat. Il faut :

-faire circuler les informations sur les subsides fédéraux et cantonaux à disposition ainsi que les informations sur les CECB.

-encourager les propriétaires à faire un CECB en leur accordant un subside communal selon des critères à déterminer.

-ne pas attendre le plan climat pour entreprendre des démarches. La Municipalité aurait pu initier des recherches quant aux mesures prises par d'autres communes.

Conclusions :

C'est un sujet technique qui ne peut pas être traité par des Conseillers non formés. La Municipalité renvoie « la patate chaude » à la Commission Agenda 21 pour déterminer des critères et faire une proposition concrète.

Concernant la communication, le Corsiérain n'est pas adéquat, car il est distribué largement et le QR code élimine une partie du public-cible.

Une communication nominale et ciblée pourrait être plus précise.

Que ce rapport soit accepté ou non ne fera pas une grande différence. Cependant, **Mme M. Meier** ose espérer que s'il est refusé, la communication dans le Corsiérain n'aura pas lieu et la Commission Agenda 21 ne sera pas chargée de ce fardeau.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat « Incitation en faveur des propriétaires immobiliers privés à entreprendre des rénovations de bâtiments en commençant par l'établissement d'un CECB »

Le rapport no 03/2023 est accepté par 23 voix (10 avis contraires et 11 abstentions)

13. Election du Bureau du Conseil communal

Nomination du Président

M. le Président informe que, selon le tournoi établi par les partis, la Présidence revient aux Verts/Gauche. En début de législature, le Bureau du CC et les Chefs de groupe avaient convenu la répartition suivante : 3 postes pour la Concorde, 2 pour les VG et 2 pour l'Alliance.

M. le Président remercie **Mme M. Meier** 2^{ème} vice-présidente, **Mme M. Marquis** (VG), scrutatrice et **M. M. Layaz** (C), scrutateur suppléant qui mettent un terme à leur mandat. **M. N. Rod** Président (A) quittera le Bureau du CC.

M. F. Rittmeyer (VG) est candidat à la Présidence. Il prend la parole et cite Martin Luther King : « Il n'est pas besoin de mener la guerre pour se faire des ennemis, il suffit de dire ce que l'on pense ». Il a une formation de mathématicien avec pour conséquence de livrer des informations succinctes et précises. Il est au CC depuis 12 ans, la démocratie a besoin de nous tous. Il relève le danger des dictatures qui n'ont plus aucun complexe à s'afficher, des dangers à l'intérieur des démocraties où certaines tendances n'hésitent pas à surfer sur le complotisme et à manquer d'honnêteté intellectuelle.

Il accepte la Présidence du CC pour soutenir la démocratie. La fonction de Président est constituée de la gestion et de l'administration d'un organe délibérant. Il s'agit de faire en sorte que les séances soient bien organisées en accord avec la Municipalité, qu'elles se déroulent harmonieusement, que chacun puisse s'exprimer, qu'elles soient efficaces afin que le temps limité chez nous tous, soit utilisé au mieux pour le bien de la Commune.

Il est prêt, avec le soutien des collègues du Bureau du CC, l'aide de la Municipalité, de l'administration communale et de tous les membres du CC à mener à bien sa nouvelle fonction.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. F. Rittmeyer** est élu par acclamation.

Nomination du 1^{er} vice-président

M. le Président rappelle que le poste de 1^{er} vice-président revient à la Concorde et il présente **M. F. Coppex** (C).

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. F. Coppex** est élu par acclamation.

Nomination du 2^{ème} vice-président

M. le Président, relève que ce poste devait revenir à l'Alliance. Le groupe renonce à présenter un membre pour ce poste et présentera une candidate scrutatrice suppléante. Une candidate (VG) **Mme F. Corck Levet** des Verts est intéressée par la fonction.

Il n'y a pas d'autre candidature. **Mme F. Corck Levet** est élue par acclamation.

Nomination de deux scrutateurs

M. le Président présente **Mme L. Khouri Dagher** (C) et **M. B. Bigler** (VG).

Il n'y a pas d'autre candidature. **Mme L. Khouri Dagher** et **M. B. Bigler** sont élus par acclamation.

Nomination de deux scrutateurs suppléants

M. le Président présente **Mme E. Valentino** (A). Il manque un scrutateur suppléant. Il demande à un membre du CC de s'annoncer afin de rejoindre le Bureau. Il ne sera pas possible de quitter les lieux avant la nomination du scrutateur. **Mme C. Stucki** (C) se propose.

Mmes E. Valentino et **C. Stucki** sont élues par acclamation.

14. Nomination du secrétaire du Conseil communal

M. le Président lit la lettre de démission de **Mme C. Cuénod-Cochard**. Elle a été Conseillère communale de 1990 à 2016, avec 15 ans de secrétariat entre 1994 et 2009. En 2016, elle a repris le poste de secrétaire hors CC. Elle tient à remercier les membres du CC, de la Municipalité, le personnel du Greffe, en particulier **Mme M. Décosterd** pour son efficacité et sa disponibilité lors des dépouillements. Elle souhaite à son successeur autant de plaisir qu'elle en a eu à travailler pour le bien de la commune.

M. le Président a le plaisir de présenter **Mme Céline Morier** et l'invite à venir se présenter devant le CC. **Mme C. Morier** a siégé en qualité de Conseillère communale à St-Légier entre 2011 et 2019. Elle a été membre de la CIEHL et de l'ASR, puis secrétaire au sein du CC de la commune de Blonay. Depuis 2018, elle est secrétaire du CC de Montreux.

Le CC de Corsier pourra s'appuyer sur ses compétences et son expérience. Ses qualités seront précieuses pour les futurs défis à relever.

S'il n'y a pas de question, **M. le Président** suggère de procéder à sa nomination par acclamation.

De chaleureux applaudissements confirment sa nomination.

15. Nomination du secrétaire suppléant

M. le Président a la satisfaction de présenter la candidature de **Mme Natalija Simic** pour ce nouveau rôle de secrétaire suppléante et l'invite à se présenter devant l'assemblée. Elle assumera la cosignature des procès-verbaux lors des dimanches de votations ou élections. **Mme C. Morier** assumant les dépouillements à Montreux. Il est judicieux d'avoir une solution de remplacement en cas d'empêchement de **Mme C. Morier**.

Mme N. Simic a suivi toute sa scolarité à Corsier, avant de commencer un apprentissage de commerce et une maturité fédérale au Centre patronal à Paudex. Elle poursuit des études supérieures en bachelor (économie d'entreprise). Nous aurons le plaisir de travailler avec une jeune secrétaire suppléante dynamique et rigoureuse.

Il n'y a pas de question et les acclamations fournies confirment la nomination de **Mme N. Simic**.

Le Bureau du CC a proposé de réduire légèrement la rémunération de la secrétaire. Elle passera de CHF 7'500.00 à CHF 7'000.00 puisqu'elle ne sera pas présente les dimanches de dépouillement. La secrétaire suppléante bénéficiera d'un salaire horaire attractif.

16. **Motion communale pour la mise en place d'une mesure sociale contrebalançant la baisse d'impôts mise en place lors de l'introduction du règlement de la gestion des déchets.**

La motion déposée par **M. P. Groux** (C) se trouve en annexe à la fin du PV.

M. P. Groux développe sa motion en reprenant les points de son texte.

M. C. Desmet rappelle le règlement municipal en charge de la gestion des déchets. Il cite quelques phrases du chapitre 3 : art. 11 et art.12. Les taxes forfaitaires sont fixées au maximum à CHF 160 francs par an/habitant de plus de 18 ans et à 5'000 francs par an par entreprise. Ce règlement a été accepté par le CC le 23 décembre 2013.

Des mesures d'accompagnement du dispositif de taxation sont prévues, notamment en faveur des familles, ou des personnes précarisées : les personnes bénéficiant d'un revenu d'insertion reçoivent une facture à 0 franc (obligation de l'envoi de la facture). En cas de naissance, le représentant légal peut retirer gracieusement 5 rouleaux de sacs de 35 litres sur remise du courrier municipal qui lui aura été adressé. Pour chaque enfant dans sa 2^{ème} et 3^{ème} année, le représentant légal peut retirer annuellement 2 rouleaux de 35 litres sur remise du courrier municipal.

Les personnes qui, pour des raisons médicales génèrent beaucoup de déchets non maîtrisables (au sens de la LaMaL) peuvent adresser à la Bourse communale, une attestation médicale qui entraînera l'annulation ou le remboursement de la taxe forfaitaire.

Chaque jeune, dès sa 18^{ème} année et jusqu'au 31 décembre de sa 24^{ème} année pourra demander l'annulation ou le remboursement de la taxe forfaitaire en présentant un justificatif de formation.

La Municipalité préfère supprimer la taxe au cas par cas plutôt que donner des bons comme le suggère la motion. Elle invite les membres du CC à rejeter la motion.

M. P. Groux (C) précise que les mesures sociales représentent une toute petite minorité. Le point d'impôt a baissé et c'est uniquement les hauts revenus qui ont gagné de grosses sommes depuis 10 ans. Rien n'est entrepris pour les familles qui ont deux enfants, soit une perte d'environ CHF 200.00 pour un revenu déclaré de CHF 100'000.00.

La taxe forfaitaire ne tient pas compte des déchets produits par le taxé et des revenus. C'est un impôt antisocial et inégalitaire.

La motion vise à promouvoir l'équité sociale au sein de la commune.

Mme la Syndique précise qu'elle ne peut pas infirmer ou confirmer les chiffres de **M. P. Groux**. Elle relève que les gens en situation de précarité, payant peu d'impôts sont exonérés de la taxe. Cette taxe est inscrite dans la loi fédérale. Elle est appliquée par le Canton. Celui-ci demande aux communes de la mettre en application. La proposition de la motion est de contourner la loi. Pour changer la loi, il faudrait s'adresser aux instances supérieures, cantonales ou fédérales.

La parole n'est plus demandée. Les Conseillers, à la grande majorité (22 voix contre 9 avis favorables et 9 abstentions) refusent la création d'une Commission chargée de préavis sur la prise en considération de la motion et renvoi à la Municipalité.

M. le Président soumet au vote la prise en considération de la motion et renvoi à la Municipalité.

La prise en considération de la motion est acceptée à la majorité

(8 avis contraires et 5 abstentions)

17. **Interpellation Agenda 21**

L'interpellation déposée par **M. F. Coppex** (C) se trouve en annexe à la fin du PV.

M. F. Coppex lit le texte de l'interpellation. Elle est signée par 5 Conseillers.

Mme C. Cristalli (VG), informe que les Verts soutiennent l'interpellation.

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** informe que cette interpellation sera renvoyée à la Municipalité.

18. **Vœux, questions, divers et propositions individuelles**

-**M. T. Ribeiro** (VG) rappelle que mercredi 14 juin 2023 aura lieu la grève des femmes. Les femmes à travers les siècles ont été trop souvent invisibles. Peu nombreuses sont celles qui ont leur nom inscrit dans les livres d'histoire. Il est temps de les mettre en lumière. Des villes leur dédient des rues, des places. Il formule le vœu, qu'une fois les travaux d'aménagement de l'Esplanade achevés, celle-ci soit nommée Esplanade Oona O'Neill, femme libre et de caractère, artiste reconnue. Elle aimait profondément cette région et ce serait une belle manière de lui rendre hommage en ce lieu ou un autre.

-**M. P. Groux** (C) dépose un vœu concernant l'augmentation du coût de l'électricité. Il a réagi face à l'augmentation des tarifs de la Romande Energie SA avec copie au surveillant des prix et l'association des consommateurs. L'abonnement passe de 78 à 84 francs, soit une augmentation de 7,7%.

L'augmentation du kWh hors taxe s'élève à 61,96% et non 48% comme annoncé l'année dernière, soit de 18,4 cts à 29,8 cts le kWh. Pour un ménage qui consomme 3000 kWh, cela représente une augmentation de 314 francs.

L'énergie a bien baissé ces derniers mois et nous ne sommes plus en période de haute crise.

Il demande à ce que la Municipalité interpelle, en tant que gros consommateur, la Romande Energie et lui exprime, au nom des habitants, sa réprobation et son inquiétude face à de pareilles augmentations.

-**Mme M. Soltermann** (C) informe qu'une pétition a récolté la signature de 118 parents. Le texte demande de trouver une solution de garde parascolaire pendant les vacances scolaires. Les quatre communes ont pris un retard considérable quand à la mise en place de structures d'accueil préscolaire. Environ 200 familles sont sur une liste d'attente.

Un postulat a été déposé à l'ASICC en ce sens et le sujet sera soumis au CODIR de l'ASICC lors de la séance du 13 juin 2023.

-**M. F. Rittmeyer** (VG) relève que le sujet de la surcharge de trafic aux heures de pointes sur la vieille route et des empiétements sur les bas côtés pour des croisements immédiats a déjà été abordé. La Municipalité peut-elle donner des nouvelles de ses réflexions ? Il dépose le vœu suivant : cette route a une limite de vitesse de 80km/h. Est-ce que la Municipalité pourrait introduire une limitation de vitesse à 50km/h ?

-M. F. Rittmeyer, dans les communications municipales, **M. P.-A. Debétaz**, il est stipulé ... « concernant les mesures complémentaires permettant de faire des économies de CO₂, nous vous invitons à consulter le Plan Climat Communal ». Les membres du CC ont reçu un résumé de 4 pages. Les Verts ont demandé d'avoir accès au document complet. Il a été répondu que ce document de travail interne était réservé à la Municipalité. Dans certaine commune, le Plan Climat est mis sur le site internet. Ce document est-il provisoire ? est-ce la raison de sa non disponibilité ?

Il serait souhaitable de connaître la consommation d'électricité de l'ensemble de la commune sans la consommation de l'usine Merck. Cela permettrait de comparer notre consommation avec celle d'autre commune. Page 4, il souhaite avoir des informations sur le groupe de travail.

ENG 10 : Mettre en place une planification de la rénovation des bâtiments de la commune. Ceux de la commune ou ceux bâtis sur le territoire communal. Quelle sera la suite du Plan Climat ?

-M. O. Schorer (VG) relève qu'en date du 23 décembre 2021, un diagnostic de la commune devait être établi sur la qualité de sa communication. Un sondage avait été réalisé. Quel est le résultat du diagnostic dressé par le mandataire ?

Mme la Syndique répond que le travail se réalise par la refonte du site internet et du Corsièran.

-M. P. Marrello (C) informe que certains habitants ont reçu une lettre les informant de la suppression de certains lampadaires sur les routes des Monts-de-Corsier. Ces lampadaires contribuent à la sécurité des enfants. Au Chemin des Romains, ils ont toute leur importance. Il est choqué que cette décision ait été prise sans consultation.

Quelques citoyens ont écrit pour demander le maintien des lampadaires. La Municipalité refuse d'entrer en matière au motif de la cherté et de l'inutilité.

Il demande à la Municipalité de revoir sa décision et de remplacer ces vieilles lampes par de nouvelles moins énergivores.

Mme J. Henry Baudois (VG) constate que certains carrefours seront privés d'éclairage. Il faudrait prendre l'avis des habitants. Quelle est la politique d'information et de recours concernant ces éclairages ?

Mme la Syndique répond qu'une première étude a été faite en répertoriant toutes les lampes. Les plus anciennes fonctionnant au mercure, au sodium. La question suivante s'est posée : est-il nécessaire de les remplacer ou pas ? Elle relève la complexité du réseau électrique. Elle cite l'exemple où Chardonne a éteint un secteur et St-Saphorin a été privé de lumière !

Le chemin des Romains est constitué de plusieurs lampadaires, avec comme conséquence une alternance de nuit et de lumière. L'automobiliste se focalise sur la lumière et ne verrait pas l'enfant qui serait dans l'espace nuit. Ce chemin est bordier autorisé, les habitants ont peur alors que ce sont eux qui circulent sur cette route. Les lampadaires à cet endroit n'ont pas d'utilité. Aux Monts-de-Corsier, il y a une quantité de chemins où il n'y a pas de lampadaire. Il faut changer les mentalités, il faudra apprendre à vivre avec moins de lumière partout. La notion de pollution lumineuse est à prendre en compte.

Des citoyens se sont plaints car ils n'avaient plus de lumière devant leur maison. L'éclairage public n'est pas fait pour illuminer leur porte d'entrée !

M. P. Marrello (C) répond que les automobilistes voient les enfants. Le chemin des Romains est à côté de deux arrêts de bus bien éclairés où il y a souvent des rixes. S'engager dans le chemin des Romains non éclairé s'avère perturbant. Il précise que le bordier autorisé n'est pas respecté. La police devrait faire plus souvent des contrôles.

-**Mme F. Cork Levet** (VG), revient sur le préavis «Demande de crédit pour un nouveau collège ». Elle souhaite savoir si le cahier des charges a été établi pour le MEP (Mandat d'Etudes Parallèles). Est-il à disposition au BTI ? Certains Conseillers l'ont-ils reçu ?

Mme la Syndique répond que la Municipalité y consacre de nombreuses heures. L'élaboration d'un cahier des charges représente un travail conséquent. La surface globale à construire est de 7000 m², ce qui est énorme pour envisager la construction d'un nouveau collège. Les étapes doivent être respectées pour mener à bien ce projet. Il y a des directives strictes émanant du Canton sans oublier celles de la commune.

-**M. F. Rittmeyer** (VG), avant de passer « de l'autre côté », présente des vœux aux autorités exécutive et législative.

-**Le réchauffement climatique**. Que la commune débute enfin les mesures afin de **limiter les émissions** de CO₂, de CH₄, etc... sur notre territoire – volet atténuation du Plan climat et se prépare à vivre dans un environnement trop chaud et trop sec – volet adaptation du Plan climat

-Que la commune débute la prise en charge de la question de la **perte de biodiversité**, biodiversité indispensable à notre survie.

-**Le manque d'équité sociale** et la constante augmentation des écarts, le manque de respect sont à prendre en considération.

-**La question du logement**. La commune se doit de compenser les faiblesses du marché. Si rien n'est fait, la Riviera sera bientôt constituée de résidences secondaires ou pour personnes très à l'aise financièrement. On parle ici d'achat d'immeubles et de politique de loyer abordable.

-Le problème de **l'approvisionnement en énergie**. Les grandes directions doivent être fixées par l'Etat et la commune, chauffage à distance etc...

-La région est déjà dans la **sur-densification** et la sur-population, jusqu'où aller ? Quittons cette croissance et allons simplement vers le maintien.

-Reste encore les problèmes des pollutions de toute sorte. Problèmes que seuls les pouvoirs publics peuvent adresser.

-Comment penser que **notre jeunesse soit à l'aise** en pensant aux nombres d'années devant elle, en constatant que ces sept problématiques restent en plan, voir niées par certains.

Concernant la motivation des membres du CC : Une grande part de cette motivation est générée par le sentiment de « servir à quelque chose ». Je formule le vœu que la Municipalité soit **plus à l'écoute du Conseil** et qu'elle prenne plus en compte les demandes ou les propositions du Conseil.

-**Mme C. Stucki** (C) apprécie que des spectacles soient organisés dans le Parc Chaplin. Elle remercie la Municipalité.

-**M. le Président** remercie chaleureusement **Mme C. Cuénod-Cochard** pour ses 33 ans d'investissement dans la vie communale. Il aurait eu considérablement plus de cheveux gris cette année s'il n'avait pas pu profiter de son aide, de sa rigueur, de son professionnalisme et de sa bonne humeur communicative. Il lui remet une enveloppe et une magnifique orchidée.

Une standing ovation ponctue les remerciements de **M. le Président**.

Mme C. Cuénod-Cochard, infiniment touchée par ces marques de reconnaissance, remercie les membres du CC. Elle forme des vœux pour que le CC puisse débattre dans la sérénité. Pour des débats cohérents, il est primordial de respecter les compétences de la Municipalité et du CC. Le Législatif et l'Exécutif sont réunis pour envisager un développement harmonieux de la commune et veiller à sa santé financière.

Elle relate qu'il fait bon vivre à Corsier qui a le privilège d'avoir des commerces, un magnifique parc permettant des rencontres et des quartiers dynamiques. Les Monts offrent des espaces verts, deux accueils pour la petite enfance tout en étant bien desservis par les bus.

Les cheveux blancs sont un signe de sagesse, raison pour laquelle, elle se permet une remarque : le gros défi à venir sera de terminer les séances avant minuit ! ceci dans le but de motiver les futurs Conseillers à élire dans trois ans. Les autres communes du Cercle y parviennent, pourquoi pas Corsier !

Elle remercie encore pour tous les bons moments partagés lors des séances, des sorties et des soupers de fin d'année et surtout pour la confiance accordée.

Mme la Syndique remercie **M. le Président** pour son année de présidence. Elle lui souhaite un bel été et lui offre 3 bouteilles de vin.

De chaleureux applaudissements marquent la reconnaissance pour le travail effectué à la tête du CC.

Mme la Syndique informe que, grâce à Christine, elle est entrée au CC, suite aux discussions menées en attendant la sortie des enfants de l'école des Monts. Elle remercie Christine pour la bonne collaboration entretenue pendant toutes ces années. **Mme la Syndique**, au nom de la commune, offre un bon dans un restaurant.

-M. F. Rittmeyer (VG) pense que **M. le Président** passera une bonne nuit, sans souci, satisfait du devoir accompli. **Nicolas Rod**, tout nouveau Conseiller, avec comme seul bagage, une seule année d'expérience, déjà très pris par ses engagements professionnels et familiaux, a trouvé le temps, quelques fois à l'arrache, pour se former, pour se renseigner et pour remplir à pleine satisfaction ce rôle de président – qu'il en soit grandement remercié.

Il tient également à le remercier personnellement pour l'excellente collaboration entretenue entre le Président et le vice-président.

Au nom du CC, **M. F. Rittmeyer** lui remet un cadeau.

Après des applaudissements nourris, **M. le Président**, explique que cette fonction est très enrichissante. Cela permet d'apprendre énormément de choses dont on n'est pas forcément conscient en tant que simple Conseiller. Par exemple, la difficulté de la mission qu'assume la Municipalité. Il relève le soutien des services juridiques cantonaux, les compétences de tout le personnel travaillant au Greffe et une collaboration très fructueuse avec la Municipalité. L'expérience en vaut la peine. Il remercie les Conseillers pour leur collaboration.

M. le Président rappelle la séance du 25 septembre 2023, à la Chapelle des Monts. Il souhaite un bel été et de bonnes vacances à toute l'assemblée.

M. le Président clôt la séance à 23h10.

Au nom du Conseil communal

Le Président

N. Rod



La secrétaire

C. Cuénod-Cochard

Annexes : **Motion** – Motion communale pour la mise en place d'une mesure sociale contrebalançant la baisse d'impôts mise en place lors de l'introduction du règlement de la gestion des déchets

Interpellation – Agenda 21

Courrier de Mme J. Panchaud, Chardonne – solution de garde parascolaire

Motion communale pour la mise en place d'une mesure sociale contrebalançant la baisse d'impôts mise en place lors de l'introduction du règlement de la gestion des déchets

Chères conseillères, chers conseillers,

Considérant que la mise en place d'une telle mesure sociale va contribuer à réduire l'impact de l'inflation sur les ménages à faibles et moyens revenus très durement touchés ces derniers temps (assurance maladie 7%, électricité avec plus de 300 francs en plus, augmentation de la TVA de 0,4%, inflation non répercutée, ...);

Considérant que la baisse des impôts de deux points évoquées (représentant 0,9% des impôts cantonaux et communaux) par la Municipalité de l'époque et confirmée par l'actuelle comme compensation n'a servi qu'aux très hauts revenus : pour un célibataire, à moins de 80'000 francs de revenus déclarés, il est perdant dans le rapport coût taxe-sacs et son « gain impôts », un couple sans enfants est perdant en-dessous de 155'000 francs déclarés et un couple avec 2 enfants est perdant en-dessous de 200'000 francs déclarés. Ces sommes ont été calculées, sont vérifiables ; des tableaux sont à disposition si nécessaire. La grande majorité des contribuables de Corsier a donc été perdante par le règlement communal de 2013 sur les déchets. Les hauts revenus ont « gagné » par contre des centaines voire des milliers de francs en impôts.

Considérant que les impôts sont ce qu'il y a de plus équitable et non la taxe forfaitaire qui ne tient aucunement compte des déchets produits par le taxé et ses revenus.

Considérant que la taxe forfaitaire de base déchets constitue une charge financière pouvant être considéré comme un impôt antisocial et inégalitaire pour les citoyens de notre commune;

Considérant que certaines communes, telles que Lausanne, Ecublens, St-Croix, Vevey et Montreux pour ne citer que ces exemples (soit le tiers des habitants du canton de Vaud), ont déjà mis en place des mesures sociales visant à compenser le montant de cette taxe ;

Considérant que cette motion vise à promouvoir l'équité sociale au sein de notre commune et vise particulièrement la classe moyenne qui n'a droit à aucune mesure sociale, ainsi que les familles qui sont le plus lésées ;

Considérant que le TF a décrit cette taxe illégale si elle n'est pas accompagnée d'une taxe au sac au moins (arrêt dit de « Romanel » du 4 juillet 2011);

Considérant que le surveillant des prix s'est opposé à cette taxe (« taxes sur les déchets dans le canton de Vaud », Berne, 2013) et suggérerait au minimum qu'elle soit dégressive en fonction du nombre de personnes composant la cellule familiale ou avec un plafonnement, ce que notre commune n'a pas mis en place (pire : ce n'est qu'en 2018 que nous l'avons supprimée pour les étudiants et apprentis et nous étions une des seules communes vaudoises à l'exiger) ;

Considérant qu'une majorité de ménages trient au mieux leurs déchets et que la taxe est plus élevée que le coût des sacs, que le service est moindre qu'avant l'apparition de la taxe (plus de ramassage en dehors du village, efforts supplémentaires comme déplacements privés à la déchetterie, non acceptation d'objets qui étaient considérés avant comme des gros débarras...);

Considérant que les comptes démontrent que nous n'atteignons pas les 40% voulu par la loi cantonale de financement par une taxe proportionnelle (taxe au sac) à la quantité des déchets ;

Considérant que le grand conseil a accepté le principe d'une baisse d'impôts de 5 points cantonaux (représentant 2,3% des impôts cantonaux et communaux !) et que l'on peut s'attendre à encore moins de prestations étatiques dans le futur vu que les comptes cantonaux sont juste équilibrés cette année ;

Considérant que les citoyens de Corsier apprécieront au plus haut point de ses autorités ce geste ;

Considérant qu'il n'est pas possible de supprimer simplement la taxe car nous ne remplirions alors plus certains critères de la loi cantonale ;

Considérant que la compensation de la taxe par une mesure sociale est acceptée depuis 10 ans par les autorités cantonales (cf. communes citées ci-dessus) ;

Considérant que la commission ad hoc de l'époque (2013) a elle-même proposé la suppression de cette taxe ;

Nous, soussignés membres du conseil communal de Corsier-sur-Vevey, proposons l'adoption de la motion suivante :

Compensation de la taxe forfaitaire de base des déchets : la commune de Corsier-sur-Vevey s'engage à compenser la taxe payée par les citoyens, conformément aux critères et modalités définis par les autorités communales compétentes. Les PME pourraient aussi être compensées suivant des critères à définir comme le nombre de personnes employées ou du bénéfice.

Critères et modalités de la compensation : les critères et les modalités de la compensation seront définis par la Municipalité, en collaboration avec les services administratifs compétents. Il devra être tenu compte de différencier par exemple les flux financiers par une séparation dans le temps de la perception de la taxe et du versement de la subvention. Ce mécanisme doit faire l'objet d'un règlement qui devra être soumis au Département concerné.

Communication et sensibilisation : la commune de Corsier-sur-Vevey s'engage à informer les citoyens de l'existence de cette mesure sociale et à communiquer de manière transparente sur les modalités.

Mise en œuvre : la Municipalité chargera les services administratifs de mettre en œuvre cette motion dans les meilleurs délais, en prenant en compte les contraintes budgétaires et en veillant à une gestion efficace des ressources. Par exemple : Sainte-Croix donne des bons à faire

valoir dans les commerces locaux, Lausanne rembourse à travers ses services industriels. Montreux, Ecublens et Vevey le font simplement en écriture.

Incidence sur le budget : la Municipalité sera compétente pour décider si la différence de revenus sera supportable ou de décider de proposer une hausse d'impôts correspondant à environ 1,5 points communaux (qui sera soit largement compensés par la baisse d'impôts cantonal et/ou qui sera de toute façon plus équitable, comme cela l'était avant 2013). Ou encore d'agir sur les coûts en réduisant certaines prestations comme les doublons des services déjà offerts par les commerces. Ou encore en soumettant à financement direct la reprise d'objets encombrants à partir d'un certain volume.

Entrée en vigueur : cette motion entre en vigueur dès son adoption par le conseil municipal du préavis que la Municipalité devra proposer dans le délai légal de 3 mois afin de l'appliquer pour l'année 2024. Elle reste en vigueur jusqu'à ce qu'une décision contraire soit prise.

Chères conseillères, chers conseillers, nous vous demandons de soutenir cette motion qui permettra à nos concitoyens de voir une petite lueur positive dans cette période morose et de favoriser indirectement la consommation régionale.

Les soussignés :

Patrick Groux



Interpellation Agenda21 - conseil du 12.06.23

Fabrice Coppex

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame la Syndic et Messieurs les Municipaux,

Lorsque l'on aborde les thématiques en lien avec le développement durable et les enjeux climatiques, la Municipalité renvoie régulièrement à la Commission Agenda 21. Pour preuve le Rapport no 03/2023 (Réponse au postulat « incitation en faveur des propriétaires immobiliers privés à entreprendre des rénovations de bâtiments en commençant par l'établissement d'un CECB ») dans lequel il est mentionné : *“Le Plan climat est une base essentielle pour aller de l'avant sans se disperser dans différentes directions et perdre l'efficience des projets. Dans cet état d'esprit, la Municipalité transmettra le sujet à la commission Agenda 21 pour établir des critères et une proposition concrète.”* Dans le rapport de la commission ad hoc concernant ce même Rapport no 03/2023, il est mentionné : *“Les commissaires de la Commission Agenda 21 recevront la version complète.”*

Dans le rapport de synthèse Plan Climat, il est écrit : *“des mesures potentielles du Plan climat ont été identifiées, présentées et discutées dans le cadre de workshops avec les groupes de travail.”* et *“Les participants ont pu voter sur l'intérêt de chaque mesure”*.

Pour rappel, la Commission Agenda 21 est une commission consultative de la Municipalité composée d'un conseiller de chaque groupe (4 membres).

Sachant que:

- durant la présente législature, cette commission n'a été convoquée qu'une fois par la Municipalité en août 2022, sans véritable préparation préalable,
- certains de ses membres relatent un certain désarroi face à l'absence de structure concernant le fonctionnement de la Commission, ce qui en est attendu,
- ses membres ne semblent, à ce jour, pas avoir reçu la version complète du Plan climat,
- les membres de la Commission n'ont pas l'expertise pour déterminer l'impact des mesures pour pouvoir déterminer les mesures prioritaires,
- cette commission ne doit pas être une “commission alibi”, qualificatif hélas souvent utilisé par ses propres membre lors de la dernière législature,
- un budget a été voté par le Conseil afin que la Municipalité puisse se doter d'expertises à chaque fois que cela est nécessaire dans le domaine de la durabilité,
- en cas d'indisponibilité de membres, cette Commission à quatre n'est plus en mesure d'assumer son rôle,

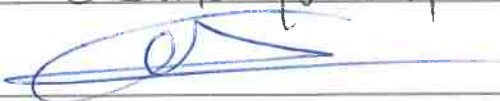
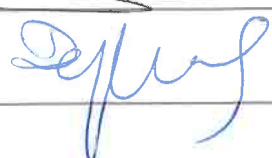
il est souhaité une **réponse écrite** de la Municipalité aux questions suivantes :

1. Quel est le cahier des charges exact de la Commission Agenda 21?
2. Qui fixe les règles internes à la Commission et quelles sont-elles? Par exemple :
 - a. Entrée ou sortie de membre ?
 - b. En cas de désaccord interne ?
3. Quels sont le périmètre et les possibilités d'action (droits et devoirs) de la Commission ?
 - a. Face au Conseil ?
 - b. Face à la Municipalité ?
4. De qui étaient formés les groupes de travail des workshops évoqués dans le Plan climat si ce ne sont pas les membres de la Commission?
5. Pourquoi la Commission n'a-t-elle pas encore reçu la version complète du Plan climat ?
6. Comment la Commission va-t-elle être soutenue et conseillée (expertise) lorsqu'elle devra se prononcer sur les mesures du PEC à prioriser ?
7. Les propositions de la Commission seront-elles transmises au Conseil et, le cas échéant, comment ?
8. Est-il envisageable d'étoffer cette Commission, par exemple en doublant ses membres ?
9. Est-il envisageable que les séances de la Commission soient structurées et pilotées par un expert avec une prise de PV déléguée, professionnelle et consultable par les conseillers ?
10. Plus globalement, quand la Municipalité va-t-elle fournir au Conseil une feuille de route (avec dates) de mesures concrètes et comment compte-t-elle l'en informer régulièrement sur son application ?

Cette démarche n'a nullement pour objectif de mettre la Municipalité en défaut. Bien au contraire, elle vise à clarifier les choses afin de gagner en efficacité et pertinence, notamment en dans la mise en œuvre de démarches qui font sens, basées sur des critères objectifs validés.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette présente interpellation.

Signataires:

NOM Prénom	Signature
COPPEX Fabrice	
MEIER Martine	
de MERTZENFELD Georges	
GROUX Patrick	
DEPARIS Véronique	

Joëlle Panchaud
Route de Châtel 9C
1803 Chardonne

Chardonne, le 15 mai 2023

Objet : Solution de garde parascolaire durant les vacances scolaires

Chers membres du comité de direction de l'ASICC,
Chères municipalités du cercle de Corsier,

Maman de deux enfants (3,5 ans et 4 mois), je travaille comme 78% des femmes domiciliées dans le canton de Vaud¹².

Il y a 4 ans, j'ai fait le choix de rester active car :

- Mon salaire représente une part importante dans le budget de mon ménage
- Mon emploi me plaît
- Et parce qu'en 2023, une femme a (devrait avoir) le droit de concilier vie professionnelle et vie de famille

Lors de la présentation préscolaire en janvier dernier, nous avons été de nombreux parents à apprendre qu'il n'y avait :

- Aucune solution de garde parascolaire pendant les 14 semaines de vacances
- Aucune garantie que notre enfant soit scolarisé dans l'établissement le plus proche de notre résidence

A l'annonce de ces deux informations, un vent de stress a soufflé dans beaucoup de ménages. Comment allons-nous faire garder nos enfants pendant une grande partie des vacances scolaires ?

En effet, tous les ménages n'ont pas :

- 14 semaines de vacances par année
- 2 parents sous le même toit (15% des familles sont monoparentales dans le canton de Vaud³)
- Des parents travaillant à horaires réguliers
- Des grands-parents ou des proches à proximité, disponibles et en bonne santé pour garder nos enfants

Durant plusieurs années, les communes de Chardonne, Jongny, Corsier et Corseaux se sont reposées sur Vevey et le Réseau Reve. Conséquence : un retard considérable dans la mise en place de structures d'accueil pré et parascolaires dans nos communes. Les promoteurs immobiliers n'ont, eux, pas perdu de temps dans la construction de nouveaux logements familiaux. Pour n'en citer que deux :

¹ https://www.unil.ch/files/live/sites/egalite/files/pdf/Chiffres_Egalite-2022_web.pdf

² <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-finances-et-de-lagriculture-dfa/statistique-vaud/actualites/news/i-marche-du-travail-femmes-et-meres-plus-souvent-actives-qu'il-y-a-vingt-ans>

³ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Publications/Numerus/Numerus-HS-2020_Famille.pdf

- Les Collines de Jongny avec 86 logements (2020)
- En Chardonna avec 34 logements (2022)

Le postulat déposé en novembre 2022 pour l'ouverture de OnDine 3 semaines en juillet dès 2024 est un début mais ne couvre pas les besoins de la majorité des familles. Dans une entreprise suisse, le nombre de vacances s'élève à 4 ou 5 semaines. Ajouté à cela ces 3 semaines, nous atteignons de justesse la moitié des 14 semaines de vacances scolaires.

C'est pour cette raison que nous avons besoin que l'étude du postulat porte sur minimum 8 semaines par an pour une mise en place dès 2024.

En fonction depuis quelques années, la structure OnDine dispose déjà de locaux et d'une équipe professionnelle. Alors pourquoi ne pas en profiter et l'ouvrir davantage durant les vacances scolaires ?

En tant qu'habitant/e de l'une des communes du Cercle et parent, nous estimons que l'accueil pré et parascolaire devraient devenir une priorité pour nos municipalités et plus seulement un argument « sexy » brandit lors des élections.

En vous remerciant pour l'attention portée à notre courrier et en espérant que de bonnes nouvelles nous parviendront très bientôt, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Signature des 118 parents